

SEANCE DU 27 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, TOUCHAIN Yves, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FRANCHET Eveline, VANNEAU André, FRANCHET Jean-Louis, CHENNEVEAU Christelle, FOUCHER Evelyne.

Absents: Mme MANUEL Jacqueline

M. FUSIL Daniel, pouvoir à M. BUFFET Michel

M. COURTEMANCHE a été élu secrétaire de séance.

Avant-projet définitif école

Monsieur le maire présente au conseil l'APD fourni par l'architecte. Le conseil municipal, après avoir étudié les dernières modifications apportées, décide à l'unanimité d'approuver ce projet.

Appel d'offres école

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il a déjà délibéré pour lancer l'appel d'offres le 2 juillet 2009, mais lui demande de confirmer cette intention au vu du nouvel APD. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer l'appel d'offres

Assurances du personnel :

Monsieur le maire rappelle que la commune a, par délibération du 2 juillet 2009, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, de souscrire pour son compte un contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant la statut de ses agents. Monsieur le maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et une contre d'accepter la proposition de Dexia,

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010

Régime du contrat : capitalisation

Préavis du contrat : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents CNRACL : tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire pour 3,86%

Agents IRCANTEC : tous les risques avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire pour 0,95%.

Ces taux sont garantis 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent, ainsi que pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

Frais d'étalonnage d'un compteur d'eau :

Un abonné conteste le relevé de son compteur d'eau et souhaite que ce compteur soit expertisé. Il faut fixer un tarif couvrant : le démontage, l'envoi en conteneur anti-choc, l'étalonnage par une entreprise privée, le remontage si le compteur est exact.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer ce tarif à 150 euros.

Décision modificative budget eau:

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

658-charges diverses de gestion courante	+5700€
7061-redevances d'assainissement	+5700€

Renouvellement du contrat

d'assistance technique aux systèmes d'assainissement collectif aux communes éligibles avec le service de l'eau du conseil général (1465X0.40€-586€pour 2010). Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler ce contrat.

ONF :

Le conseil municipal, après avoir étudié les propositions d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2010 présentées par l'ONF, décide à l'unanimité d'approuver ces propositions et donne tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces nécessaires.

Demandes d'administrés :

- Monsieur le maire expose au conseil qu'il a été saisi d'une demande d'un camion-salon de coiffure itinérant afin de s'installer une journée par semaine dans le centre du village. Après une discussion sur l'utilité d'un tel camion pour une commune déjà équipée de deux salons et d'une coiffeuse à domicile, le conseil rappelle que la place de l'Eglise ne dispose pas de l'ensemble des branchements permettant d'accueillir ce camion.
- Monsieur le maire expose également qu'il a reçu un courrier de deux familles se plaignant de nuisances sonores de voisinage et qui fournissent les coordonnées du service de la DDASS effectuant les relevés de mesures sonores. Il informe le conseil municipal que ces familles ont été adressées au conciliateur de justice afin de tenter une médiation.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le défibrillateur offert à la commune par Groupama dans le cadre de ses actions de prévention. Cet équipement sera à disposition dans le hall de la mairie et sera prêté aux organisateurs de manifestations publiques à la salle des fêtes ou en plein air afin de garantir la sécurité de ces manifestations.

Les présidents d'associations seront invités très prochainement à une session de formation dispensée par les pompiers afin de pouvoir utiliser le défibrillateur en toute sécurité et efficacement.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H20.